



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	16	06	13

Séance du 16 janvier 2025 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 10 janvier 2025.

PRESENTS : Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - IDIZ - ANANICZ - FRANGIAMORE - BECKENDORF - KERMAOUI.
MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - KLASSEN - BAHFIR (à partir du point n° 3) - ESTRADA.
PROCURATIONS : Mmes MANGIONE - PIESTA - MM. BOUMEKIK - RAHAOUI - LA LEGGIA et ANANICZ qui ont donné procuration respectivement à Mme TUSCHL - MM. ESTRADA - KLASSEN - Mme HARRATH - M. KLEINHENTZ - Mme KERMAOUI.
ABSENTS EXCUSES : MM. OURIAGHLI et MILIOTO
ABSENTS : Mmes CHEBLI - YILDIRIM - KHOUMRI - M. PODBOROCZYNSKI - ELHADI.

10 - Remboursement loyer logement et garage

Rapporteur : Marie ADAMY

Exposé des motifs :

Suite au décès d'un locataire (M. Saïd MOUZAI), et à la restitution du logement communal qu'il occupait au 1/B rue du Stade GS3 et du garage n°18 GS3, (restitution des clés en date du 20 novembre 2024), il convient de rembourser au prorata temporis à la succession du locataire le montant du loyer nu (logement et garage) pour la période du 21 au 30 novembre 2024 comme suit :

Loyer nu	Montant loyer acquitté pour novembre 2024	Montant à rembourser (prorata temporis 10 jours) période du 21 au 30 novembre 2024
Logement	200,17 €	66,72 €
Garage	22,56 €	7,52 €

Soit un remboursement de 74,24 €.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :

- autorise le remboursement aux héritiers de M. Saïd MOUZAI de la somme de 74,24 €.

Décision adoptée à la majorité/à l'unanimité/refusée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire
Laurent KLEINHENTZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »